

DOSSIER C.O.P



GLOBAL COMPACT



CHAUFFAGE CLIMATISATION



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS
Tél : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

Dans le cadre de notre démarche du Pacte Mondial
et des Certificats d'économie d'énergie

Recherche d'actions envisageables
dans le « Domaine Climatique »

Gisement d'Economies d'Energies
Et donc Protection de l'Environnement



Recherche « d'idées simples » et « d'actions à entreprendre
sur patrimoine SAV/MAV SIAT

Quelques exemples :

- ✓ Mise en place de circulateur à variation électronique de vitesse consommant jusqu'à 80 % d'électricité en moins,
- ✓ Remplacement des générateurs de + 15/20 ans « énergivores »,
- ✓ Remplacement des brûleurs, changement d'énergie renouvelables,
- ✓ Régulation / Optimisation, thermostats, etc...
- ✓ E.C.S collectif solaire, électrique « l'horosaisonnabilité ».



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

Le président directeur général
PASCAL PAOUTOFF

PARIS le 30 AOUT 2005

Communications sur le progrès dans le cadre du « GLOBAL COMPACT »

SIAT a décidé volontairement de s'engager dans une politique de développement durable et, de ce fait, d'adhérer au pacte mondial (global compact) lancée en juillet 2000 à l'initiative personnelle du secrétaire général de L'O.N.U, **M. Koffi Annan.**

La société SIAT à informé l'ensemble de ses collaborateurs de son adhésion à global compact et de l'engagement de sa direction à respecter les 10 principes du pacte mondial.

Le pacte mondial rassemble à ce jour, à l'échelle planétaire, les organismes des Nations unies, du travail, des entreprises, le monde académique et la société civile, autour de ces 10 principes universels, relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

S'appuyant sur le pouvoir de l'action collective, le pacte s'attache à promouvoir la responsabilité civique de chaque entreprise, afin que le monde des affaires puisse participer à la recherche de solutions contribuant à une mondialisation plus équilibrée.



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

Rappel des 10 principes :

Droits de l'homme

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection de l'homme internationalement proclamée et
- 2 A veiller à ce qu'elles ne se rendent pas complices de violations de ces droits.

Normes du travail

- 3 Les entreprises sont invitées à soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective,
- 4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
- 5 L'abolition réelle du travail des enfants, et
- 6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'activités professionnelles.

Environnement

- 7 Les entreprises sont invitées à adopter une démarche fondée sur le principe de précaution en matière d'environnement
- 8 A apprendre les initiatives, pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale,
- 9 A encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



SIAT


20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS


Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

A la suite de cette information, la société **SIAT** va réaliser une enquête interne auprès de ses salariés, afin de recueillir leurs points de vue, leurs idées et observations et attentes en matière d'amélioration, sur l'ensemble des points fondamentaux énoncés ci-dessus.

Les résultats de cette enquête seront présentés aux représentants du personnel et feront l'objet de mesures et d'un programme de mise en place objective de ces différents points de progrès.

Pour l'exercice 2005, l'entreprise **SIAT** a mis en place, au moyen d'un pôle de travail réunissant des instances syndicales de notre profession(GCCP), les différentes directions et les représentants du personnel, une charte d'engagement,  pour une bonne intégration et le développement personnel des collaborateurs, ainsi qu'un livret d'accueil et la mise en place d'un parrainage chargé de familiariser les nouveaux collaborateurs au fonctionnement de l'entreprise.

En interne, l'entreprise **SIAT** s'engage à mettre à disposition les moyens adaptés à l'accomplissement des missions de chaque collaborateur et de mener une politique de prévention dynamique, ainsi qu'à veiller au respect, par tous, de la réglementation du travail et de maintenir un dialogue et ce, notamment, par la formalisation d'un document sous forme de « mémorandum **SIAT** »,  reprenant l'évaluation des risques dans notre activité, qui sera remis à l'ensemble du personnel.

De plus, tout en restant en phase avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du bâtiment et travaux publics, **SIAT** s'engage à mettre en oeuvre une politique respectueuse de l'environnement, notamment dans le domaine de récupération des fluides frigorigènes, et d'utiliser des systèmes de production de froid sans CFC (R 407 /R 410 ...) et de maîtriser au mieux les consommations d'énergie de nos différents clients.



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS


Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr




► N°Vert 0 800 60 41 41

La **SIAT** s'engage à parfaire la formation des chefs de chantier et compagnons **SIAT**, en amont de chaque opération ou intervention, de façon à sensibiliser ces derniers à la gestion des déchets, et de faire prendre conscience des différents types de déchets (inertes, recyclables, polluants, très polluants, dangereux) et de limiter la quantité de déchets de chantiers mis à la décharge, avec l'obligation de tri sélectif en amont.

Il est à noter que cette communication sur le progrès, passe principalement, vis-à-vis des parties prenantes, par le biais, d'une part, de notre site Internet et Intranet  de la société

Et, d'autre part, par les différents acteurs, délégation de personnel et direction, qui peuvent à leur tour relayer et transmettre les différentes informations de progrès.

 : Documents disponibles et accessibles sur notre site Internet www.siat.fr



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
EMAIL: GLOBALCOMPACT@UN.ORG TEL: +1 212 963 1400
EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

COURRIER REÇU LE :

22 AOÛT 2005

REFERENCE

16 August, 2005

Dear Mr. Paoutoff,

Thank you very much for your letter to the Secretary-General expressing your company's commitment to implement the Global Compact's principles and to use the Compact as a forum for advancing responsible corporate citizenship. We appreciate your leadership and welcome your participation in what has become a rapidly growing movement to underpin global markets with universal principles on human rights, labour standards, environmental sustainability and anti-corruption practices. The Compact seeks to contribute to the Secretary General's vision of building more sustainable and inclusive global markets by embedding in them shared values that will provide access and opportunities for the world's poorest, most vulnerable populations.

The Global Compact pursues two complementary goals. The first involves efforts to internalize the Compact and its principles by making them part of business strategy and operations. The second is to catalyze cooperation and collective problem solving between different sectors and stakeholders. As a voluntary initiative, we build on your commitment and sustained actions, while emphasizing public accountability and transparency. Specifically, we expect you to undertake the following:

➤ **Communicate That You Are a Global Compact Participant**

As a first step, you are expected (i) to inform your shareholders, personnel, suppliers, clients and the general public about your decision to participate in the Global Compact and (ii) to publicly advocate the Global Compact wherever possible. Communications vehicles can include websites, letters, press releases, speeches, etc. To ensure your company's commitment extends beyond any individual leader, the CEO and the Board of Directors should fully back this process. In this way, the Global Compact employs a "Leadership Model."

Mr. Pascal Paoutoff
President Directeur General
SIAT
Paris

Tél : 01 44 74 36 36 +



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr

➤ **Publish Your Activities in the Annual Report or Other Public Document**

To advance public accountability and transparency, Global Compact participants are expected to communicate with their stakeholders on an annual basis about progress in implementing the Global Compact principles through their annual reports, sustainability reports or other corporate communications. To safeguard the integrity of the initiative as a whole, only those participants who communicate progress will be allowed to continue their participation in the Global Compact. Guidelines for preparing and submitting your company's "Communications on Progress" report are attached.

Finally, the Global Compact offers several optional engagement opportunities through its regional and national networks, including dialogue, learning and partnership projects. Details on how you and your company may participate in such programs can be found in the attached document entitled "Opportunities to Engage in Global Compact Activities."

We are eager to hear your ideas, suggestions and feedback, and we encourage you to share your views with us. We stand ready to support your efforts to embrace the ten universal principles in the areas of human rights, labour standards, environment and anti-corruption.

Yours sincerely,



Georg Kell
Executive Head, Global Compact
Office of the Secretary-General



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr



THE GLOBAL
COMPACT UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

Traduction du courrier des NATIONS UNIES

Le 16 août 2005

Cher Mr. PAOUTOFF,

Nous vous remercions du courrier adressé au Secrétaire Général, concernant l'engagement de votre compagnie d'insérer les principes de « **Global Compact** », et l'utilisation de ce *Compact* comme un forum pour faire avancer la citoyenneté responsable des corporations. Nous apprécions votre leadership (initiative) en la matière et applaudissons votre participation dans ce qui est devenu un mouvement grandissant rapidement pour ce qui est d'intégrer dans les marchés globaux les principes universels en ce qui concerne les droits de l'homme, les lois du travail, soutien environnemental et pratiques anti-corruption. Le *Compact* cherche à contribuer à l'idée du Secrétaire Général, cherchant à créer des marchés globaux plus équitables en y intégrant les valeurs partagées qui donneront accès et opportunités aux populations les plus pauvres et vulnérables.

Le « **Global Compact** » poursuit deux buts :

Le premier implique les efforts faits en interne pour la mise en œuvre du *Compact* et ses principes en les incluant dans la stratégie et les opérations de l'entreprise.

Le second est de d'amener une synergie et la recherche de solutions collectives entre différents secteurs et parties prenantes.

Etant donné votre initiative volontaire, nous comptons sur votre implication et actions soutenues, pour ce qui concerne la crédibilité et la transparence.

Plus spécifiquement, nous attendons de vous que vous entrepreniez ce qui suit :

Faites savoir que vous êtes un participant au « Global Compact »

Un premier pas sera d'informer vos actionnaires, personnel, fournisseurs, clients et le public en général, de votre décision de participer au « **Global Compact** » et de vous en faire l'avocat à chaque fois que cela vous est possible.

Les outils de communication pourront inclure les sites web, les mailings et annonces dans la presse, les discours, etc.

Pour s'assurer de l'engagement de votre compagnie au-delà du seul décideur, le *CEO* et le Conseil d'administration devront soutenir ce projet complètement.

De cette façon, le « **Global Compact** » utilise un « Modèle de leadership ».



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr

Publier vos activités dans le Rapport Annuel ou dans tout autre document public.

Pour une crédibilité publique et une transparence, les participants au *Global Compact* devront communiquer avec leurs partenaires sur une base annuelle sur les progrès faits dans l'insertion des principes du *Global Compact*, et ce à travers leurs rapports annuels, rapports de soutien et autres moyens de communication de la corporation.

Pour sauvegarder l'intégrité de l'initiative comme un tout, seuls les participants qui communiquent leurs progrès continueront à participer au *Global Compact*.

Des aides à la préparation et la soumission des rapports « Communications sur les progrès » faits par votre compagnie, se trouvent en annexe.

Finalement, différentes opportunités d'engagement optionnelles sont offertes par le Global Compact à travers ses réseaux régionaux et nationaux, incluant le dialogue, l'apprentissage et des projets de partenariat.

Vous trouverez dans le document intitulé « Opportunités d'engagement dans les activités du Global Compact », que nous joignons, les détails sur les façons dont votre compagnie pourrait participer à ces programmes.

Nous sommes impatients d'entendre vos idées, suggestions et retours d'expérience, et nous vous encourageons à partager vos visions avec nous.

Nous sommes prêts à soutenir vos efforts dans l'intégration des dix principes universels pour le qui concerne les droits de l'homme, les lois du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Votre sincere,

Georg Kell

Executive head ,Global compact
Office of the Secretary-général



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr



Certificat 2007

Numéro 22342
validité du 01/06/2007
au 31/05/2008

QUALIBAT

Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment assure, sous le contrôle des pouvoirs publics, les missions de qualifier, classer et certifier les entreprises du bâtiment. Protocoles des 3 novembre 1949 et 19 avril 1988.
Il est rappelé qu'en application de l'Article 2 du protocole du 3 novembre 1949, les renseignements sont délivrés sans engagement de responsabilité.

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/07/1964
Forme juridique : SA
DEPUIS LE 08/06/2004
Capital : 195 000
Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC
Numéro Siren : 562 049 866
Code NAF : 453F
Numéro caisse de congés payés : 0203143900
Assurance Responsabilité travaux : SMABTP 752884X
Assurance Responsabilité Civile : SMABTP 752884X4905000
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2006

Raison sociale : SIAT SOC INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES
020 BIS CITE DU RENDEZ-VOUS
75012 PARIS

Téléphone : 01 44 74 36 36 Fax : 01 43 46 80 90
Portable :
Dirigeants responsables : PAOUTOFF PASCAL PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / ELOY JACQUES (DIR.GAL) PAR / TREBULLE GUY (DIR.ADM) PAR
Agence :
Site Internet :
E-mail : contact@siat.fr

Classification

Effectif moyen : 27 Tranche de classification : EFF3 Chiffre d'affaires H.T. : 4 461 546 Tranche de classification CA6

Qualification Professionnelle

Code	Dénomination	Echéance	Tranche partielle		* Date d'attribution
			Effectif	Tranche	
5112	Plomberie - sanitaire, (technicité confirmée)	10/03/2010	3	EFF1	03/2005
5211	Fumisterie (technicité courante)	03/11/2010	1	EFF1	11/2005
5313	Installations thermiques(technicité supérieure)	14/03/2011	9	EFF2A	03/2006
5322	Tuyauteries d'installations thermiques	14/03/2011			03/2006
5352	Téléalarme, télésurveillance,télégestion(technicité confirmée)	14/03/2011			03/2006
5363	Rénovation de chaufferies(technicité supérieure)	14/03/2011			03/2006
5413	Climatisation(technicité supérieure)	14/03/2011	5	EFF1	03/2006
5433	Ventilation(technicité supérieure)	14/03/2011			03/2006
5543	Exploitation avec garantie totale d'installations d'importance moyenne(technicité supérieure)	22/06/2009	9	EFF2A	06/2004
Nombre total de qualifications : 9					
La qualification 5112 entraîne 1361-5121-5131-5141-5231-7321-7322					
La qualification 5211 entraîne 5222-5231					
La qualification 5313 entraîne 5421-5422-5433-5512-5522					
La qualification 5413 entraîne 5421-5422-5423-5433-5522					
La qualification 5543 entraîne 5513-5522-5533					

* ou du plus récent renouvellement
Pour connaître la signification des symboles, se reporter au verso

Signature du titulaire



Le Président de Qualibat
Pierre Chemillier

QUALIBAT - Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment (Association loi 1901)

version 09



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr



Certificat 2007

QUALIBAT

Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment
55, avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16
www.qualibat.com

Ce certificat comporte l'ensemble des informations recueillies et contrôlées sur l'entreprise, notamment :

Situation administrative et juridique

Sont mentionnés sous cette rubrique la raison sociale de l'entreprise, ses coordonnées complètes, le nom et la fonction de ses dirigeants responsables, sa date de création, sa forme juridique, le montant de son capital social, son numéro de registre de commerce ou de répertoire des métiers, son numéro SIREN et son code NAF, son numéro de caisse de congés payés et ses éventuelles agences, ses assurances responsabilité travaux et civile, sa situation fiscale et sociale.

Classification

Sont indiqués l'effectif réel moyen de l'entreprise ainsi que son chiffre d'affaires hors taxes et leur classement dans des catégories (tableaux ci-dessous).

Qualification

La capacité technique reconnue à l'entreprise dans une activité donnée figure sous un code à quatre chiffres, accompagné du titre et du niveau de technicité (les définitions des qualifications sont consultables sur le site www.qualibat.com et également sur CD ROM). Certains des numéros de qualification peuvent être accompagnés de la mention probatoire (PROB) ou temporaire (TEMP) indiquant que l'entreprise ne remplit pas momentanément l'ensemble des conditions exigées.

Classification partielle

Les moyens humains mobilisables dans l'activité pour laquelle elle est qualifiée sont précisés.

Date d'attribution

Sont mentionnées la date à laquelle la qualification a été attribuée (ou de son plus récent renouvellement) et la date d'échéance.

Système qualité

Dans la mesure où l'entreprise a mis en place une démarche qualité certifiée par Qualibat, la certification de son système qualité est mentionnée sous cette rubrique.

Chiffre d'affaires annuel (H.T)	Classification	Effectif moyen annuel	Classification
Moins de 225 k€	CA 1	1 à 5	EFF 1
de 225 k€ à 450 k€	CA 2	6 à 20	EFF 2
de 450 k€ à 900 k€	CA 3	21 à 50	EFF 3
de 900 k€ à 1,35 M€	CA 4	51 à 100	EFF 4
de 1,35 M€ à 2,2 M€	CA 5	101 à 300	EFF 5
de 2,2 M€ à 5,5 M€	CA 6	Plus de 300	EFF 6
de 5,5 M€ à 11 M€	CA 7		
de 11 M€ à 22 M€	CA 8		
de 22 M€ à 55 M€	CA 9		
de 55 M€ à 110 M€	CA 10		
Plus de 110 M€	CA 11		



Certificat 2007

Numéro 22342
validité du 01/06/2007
au 31/05/2008

QUALIBAT

Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment assure, sous le contrôle des pouvoirs publics, les missions de qualifier, classer et certifier les entreprises du bâtiment. Protocoles des 3 novembre 1949 et 19 avril 1988.
Il est rappelé qu'en application de l'Article 2 du protocole du 3 novembre 1949, les renseignements sont délivrés sans engagement de responsabilité.

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/07/1964
Forme juridique : SA
DEPUIS LE 08/06/2004
Capital : 195 000
Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC
Numéro Siren : 562 049 866
Code NAF : 453F
Numéro caisse de congés payés : 0203143900
Assurance Responsabilité travaux : SMABTP 752884X
Assurance Responsabilité Civile : SMABTP 752884X4905000
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2006

Raison sociale : SIAT SOC INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES
020 BIS CITE DU RENDEZ VOUS
75012, PARIS
Téléphone : 01 44 74 36 36 Fax : 01 43 46 80 90
Portable :
Dirigeants responsables :
PAOUTOFF PASCAL PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / ELOY JACQUES
(DIR.GAL) PAR / TREBULLE GUY (DIR.ADM) PAR
Agence :
Site Internet :
E-mail : contact@siat.fr

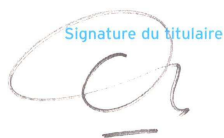
Classification

Effectif moyen : 27 Tranche de classification : EFF3 Chiffre d'affaires H.T. : 4 461 546 Tranche de classification CA6

Système Qualité

Dénomination	* Date d'attribution
???	
???	
Activités concernées 51 - PLOMBERIE - INSTALLATIONS SANITAIRES 52 - FUMISTERIE - RAMONAGE 53 - INSTALLATIONS THERMIQUES DE GENIE CLIMATIQUE 54 - INSTALLATIONS D'AEREAULIQUE ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR 55 - GESTION ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS THERMIQUES ET DE CLIMATISATION	04/2003
Sites concernés Etablissement siège	

* ou du plus récent renouvellement
Pour connaître la signification des symboles, se reporter au verso

Signature du titulaire




Le Président de Qualibat
Pierre Chemillier



QUALIBAT - Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment (Association loi 1901)

version 09



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr



Certificat 2007

QUALIBAT

Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment
55, avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16
www.qualibat.com

Ce certificat comporte l'ensemble des informations recueillies et contrôlées sur l'entreprise, notamment :

Situation administrative et juridique

Sont mentionnés sous cette rubrique la raison sociale de l'entreprise, ses coordonnées complètes, le nom et la fonction de ses dirigeants responsables, sa date de création, sa forme juridique, le montant de son capital social, son numéro de registre de commerce ou de répertoire des métiers, son numéro SIREN et son code NAF, son numéro de caisse de congés payés et ses éventuelles agences, ses assurances responsabilité travaux et civile, sa situation fiscale et sociale.

Classification

Sont indiqués l'effectif réel moyen de l'entreprise ainsi que son chiffre d'affaires hors taxes et leur classement dans des catégories (tableaux ci-dessous).

Qualification

La capacité technique reconnue à l'entreprise dans une activité donnée figure sous un code à quatre chiffres, accompagné du titre et du niveau de technicité (les définitions des qualifications sont consultables sur le site www.qualibat.com et également sur CD ROM). Certains des numéros de qualification peuvent être accompagnés de la mention probatoire (PROB) ou temporaire (TEMP) indiquant que l'entreprise ne remplit pas momentanément l'ensemble des conditions exigées.

Classification partielle

Les moyens humains mobilisables dans l'activité pour laquelle elle est qualifiée sont précisés.

Date d'attribution

Sont mentionnées la date à laquelle la qualification a été attribuée (ou de son plus récent renouvellement) et la date d'échéance.

Système qualité

Dans la mesure où l'entreprise a mis en place une démarche qualité certifiée par Qualibat, la certification de son système qualité est mentionnée sous cette rubrique.

Chiffre d'affaires annuel (H.T)	Classification	Effectif moyen annuel	Classification
Moins de 225 k€	CA 1	1 à 5	EFF 1
de 225 k€ à 450 k€	CA 2	6 à 20	EFF 2
de 450 k€ à 900 k€	CA 3	21 à 50	EFF 3
de 900 k€ à 1,35 M€	CA 4	51 à 100	EFF 4
de 1,35 M€ à 2,2 M€	CA 5	101 à 300	EFF 5
de 2,2 M€ à 5,5 M€	CA 6	Plus de 300	EFF 6
de 5,5 M€ à 11 M€	CA 7		
de 11 M€ à 22 M€	CA 8		
de 22 M€ à 55 M€	CA 9		
de 55 M€ à 110 M€	CA 10		
Plus de 110 M€	CA 11		

QUALIBAT - Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment (Association loi 1901)

version 09



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

Si@t



Vapeur Maîtrisée
Installation

S.I.A.T.

20 bis, Cité du Rendez-Vous
75012 Paris

Tél. : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90

Site web : www.siat.fr
e.mail : contact@siat.fr

Responsables : **Pascal PAOUTOFF - PDG**
Jean Michel GODOUIN - DG

Travaux neufs: **Martial POITVIN**
Tél. : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90

Maintenance : **Vincent AUDIN**
Tél. : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS
Tél : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

Si@t



Vapeur Maîtrisée
Service

S.I.A.T.

20 bis, Cité du Rendez-Vous
75012 Paris

Tél. : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90

Site web : www.siat.fr
e.mail : contact@siat.fr

Responsables : **Pascal PAOUTOFF - PDG**
Jean Michel GODOUIN - DG

Travaux neufs : **Martial POITVIN**
Tél. : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90

Maintenance : **Vincent AUDIN**
Tél. : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS
Tél : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr





CERTIFICAT DE SOUSCRIPTION À KWH ÉQUILIBRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En choisissant l'offre kWh Équilibre d'EDF,
SIAT achète 100 % d'électricité
produite à partir de sources d'énergie renouvelables, garantie par Observ'ER,
et s'engage ainsi en faveur de l'environnement.

Décerné au(x) site(s) :
20 B. CITE DU RENDEZ-VOUS PARIS VII
Du 1 mars 2006 au 28 février 2006

Signature : 



Observ'ER
Observatoire des énergies renouvelables



EDF
entreprises

Imprimé sur papier recyclé

FICHE DIAGNOSTIC



besoins ECS Nbre logts	besoins chauffage kW déperd.	DJU Paris base 18	DJU Paris base 20	Energie consommée				Coût énergie				capacité eau m3	pollution kg CO ₂		
				vapeur kWh	gaz kWh	FOD kWh	pompes kWh	vapeur €	gaz €	FOD €	pompes €		combust. vapeur	combust. gaz	combust. FOD
	1450	2000	2424	3551798	4498944	4622203	14441	183983	173659	209848	1011	17,4		1003776	1358733
100				287100	397523	410143		14872	15344	18620					

Base énergie ECS : étude "chaud froid plomberie" N°561
- besoins = 150 l à 60°C (log. 3/4 P) sur 330 jours

prix moy. TTC de 100 kWh PCI
5,18 3,86 4,54
base Pégasse Année 2004

pour 100kW
- chaud = 0,1
- rad = 0,1
- tube = 1,0

déterminée à partir d'un rendement de : 0,95 chauffage
0,90 ECS

déterminée à partir d'un rendement de : 0,75 chauffage
0,65 ECS

déterminée à partir d'un rendement de : 0,73 chauffage
0,63 ECS

suivant P.utile : Rend.global x Nbre heures
Pu=QxH : 367 Q → débit m3/h
H → haut.manom. m
Rg=0,4
Nh=212j x 24

soit environ 1003 tonnes de CO₂

Tél : 01 44 74 36 36 +
Fax : 01 43 46 80 90 - Email : contact@siat.fr

document SIAT "non contractuel"



Paris le mercredi 22 mars 2006

Le président directeur général
PASCAL PAOUTOFF



SIAT
20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS
Tél : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr

10 conseils

pour chasser le gaspi en voiture...

Le pétrole flambe : levez le pied !



J'adopte une conduite souple et sans à coup : une conduite agressive en ville augmente ma consommation de 40 % soit 4 € de dépense inutile pour 100 km.

Je limite les petits trajets urbains. Je prends les transports en commun quand je peux ou j'y vais à vélo ou à pied.



J'évite de pousser les vitesses. La route n'est pas un circuit de compétition ! Je peux économiser ainsi jusqu'à 20 % de carburant.

J'entretiens mon véhicule. Un filtre à air encrassé consomme 3 % de plus et un moteur mal entretenu, encore plus. Je pense aux pneus "basse consommation" : jusqu'à 5 % d'économie.

Je diminue ma vitesse de 10 km/h sur autoroute. C'est bon pour ma sécurité et je gagne 7 € sur un trajet de 500 km.



**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**

Faire des économies de carburant, c'est aussi moins de gaz à effet de serre et un climat qui se dérègle moins vite.

Ne pas jeter ces conseils sur la voie publique. Ils peuvent servir à votre voisin !

Je gonfle correctement mes pneus. Rouler sous gonflé, c'est dangereux et ça consomme plus.

Je n'abuse pas de la climatisation. C'est jusqu'à 4 € d'économisés par 100 km.

J'utilise les équipements permettant de mieux maîtriser ma consommation : indicateur de consommation, régulateur limiteur, système de navigation et info trafic.

Je n'oublie pas d'enlever ma galerie : même à vide, elle fait consommer 10 % de plus.

Les véhicules économes arrivent sur le marché, j'y pense pour ma prochaine voiture.

Nota : l'évaluation des gains de consommation et de coût prennent comme référence le parc français 2004 et son activité : 44 % des distances sont parcourues par des véhicules à essence et 56 % par des véhicules diesel. Les coûts carburant ont été fixés à 1,20 €/l pour l'essence et 1,00 €/l pour le diesel.

En association avec les professionnels de l'industrie pétrolière, les constructeurs et les services automobiles.



Suivez ces conseils, vous économiserez jusqu'à cinq pleins par an !

Création et réalisation : Evyène Nator - Illustrations : Ludwieg Alison



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Pour en savoir plus, www.ademe.fr

5258 novembre 2004



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

bien vivre avec mon mobile

Mobile et voiture: sécurité en route




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
sécurité
routière


Association Française des Opérateurs Mobiles

Nous sommes plus de 45 millions de Français à utiliser un téléphone mobile. La diffusion rapide de ce moyen de communication a changé beaucoup de nos habitudes. Désormais, notre mobile nous accompagne dans la plupart de nos déplacements.

Soucieux de permettre un développement harmonieux du mobile dans la société, et d'en faire un facteur d'accroissement de la sécurité sur les routes, l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) qui regroupe Bouygues Telecom, Orange et SFR, la Sécurité Routière et les fabricants de terminaux ont décidé de se mobiliser pour faire connaître les bons usages du téléphone mobile au volant.

Parce que conduire réclame toute notre attention, l'utilisation du mobile en voiture doit être adaptée. Pour rester joignable, en toute sécurité, il suffit d'observer quelques principes simples.

Pour en savoir plus sur les missions de l'Association Française des Opérateurs Mobiles ou de la Sécurité Routière :

www.afom.fr

www.securiteroutiere.gouv.fr

Que dit la réglementation ?

Conduire avec un téléphone tenu en main : un comportement interdit.

Depuis le 31 mars 2003, l'article R.412-6-1 du Code de la route précise que : « l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit. Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de deux points du permis de conduire. »

En conduisant avec un téléphone tenu en main, je suis passible :

- **D'une amende forfaitaire de 35 € (22 € si elle est minorée, c'est à dire payée dans les 3 jours). En cas de poursuites pénales, l'amende peut atteindre un montant maximal de 150 €.**
- **D'un retrait de 2 points de mon permis de conduire.**

Rester maître de son véhicule : une obligation générale.

Si l'utilisation de certains équipements comme les « kits oreillettes » ou « kits mains libres » est aujourd'hui tolérée, l'obligation générale de rester maître de son véhicule s'applique en toutes circonstances.

En effet, l'article R.412-6 du Code de la route précise que : « tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent. Ses possibilités de mouvement et son champ de vision ne doivent pas être réduits par le nombre ou la position des passagers, par les objets transportés ou par l'apposition d'objets non transparents sur les vitres. Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions ci-dessus est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. »

En cas d'accident survenant alors que je suis en train de téléphoner avec des dispositifs tolérés par la loi, je peux ainsi être passible de poursuites s'il est constaté que le fait de téléphoner m'a fait perdre la maîtrise de mon véhicule.

Et ailleurs en Europe ?

Dans la plupart des pays européens (Belgique, Danemark, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Irlande, Pologne, Norvège...) la réglementation est la même qu'en France : interdiction explicite de l'utilisation d'un téléphone tenu en main en conduisant et tolérance pour les kits oreillettes et kits mains libres.

Attention toutefois : en Espagne, seuls les kits mains libres sont tolérés.

RESTER JOIGNABLE EN TOUTE SECURITE : QUELQUES PRINCIPES SIMPLES

De même que je ne cherche pas ma station préférée sur mon autoradio en effectuant un dépassement ou n'attrape pas un objet dans ma boîte à gants au milieu d'un carrefour, j'adopte un comportement adapté pour me servir de mon mobile en voiture en toute sécurité.

Au volant, c'est ma messagerie qui répond.

Des recherches de l'INRETS, réalisées en 2003, montrent que la moitié des conducteurs décroche dans les deux premières secondes, c'est-à-dire dans l'urgence et en accordant la priorité à cette tâche. Pourtant, il existe une solution simple pour ne perdre aucun appel quand on conduit, en toute sécurité : laisser sa messagerie répondre ! Et pour éviter d'être surpris par la sonnerie, je choisis le mode vibreur.

Consulter mes messages et passer mes appels : à l'arrêt dans un endroit sûr.

Pour écouter mes messages et appeler, je me gare dans un lieu adapté : parking, place de stationnement, aire de repos... ni en double file, ni à un feu rouge !

Sur autoroute, la bande d'arrêt d'urgence est strictement réservée aux cas de panne ou d'accident. Pour consulter mes messages ou passer un appel, je dois donc m'arrêter sur les aires aménagées (en moyenne tous les 15 kilomètres sur les autoroutes françaises).

SMS, MMS, email, services multimédias mobiles... jamais au volant !

L'envoi comme la réception de SMS et MMS sont évidemment incompatibles avec la conduite : non seulement ils requièrent notre attention, mais ils exigent également, dans la plupart des cas, des manipulations prolongées du téléphone. Pour consulter mes nouveaux SMS et MMS et en envoyer, je m'arrête dans un endroit approprié.

De la même façon, je consulte les services multimédias ou internet depuis mon mobile uniquement quand je suis à l'arrêt... Même s'il s'agit d'informations concernant mon itinéraire !

Lorsque je suis accompagné.

Je peux aussi confier mon mobile à l'un des passagers pour qu'il puisse répondre à ma place.



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

Téléphoner au volant accroît le risque d'accident

Conduire est une activité à part entière, et tout ce qui peut perturber l'attention du conducteur augmente le risque d'accident : lire une carte routière, manger, chercher un CD...

Téléphoner en conduisant, même avec des équipements qui ne sont pas interdits par la réglementation, est aussi une occupation qui augmente notablement le risque de par la concentration mentale nécessaire.

Des recherches effectuées par l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) nous permettent de mieux comprendre pourquoi : les temps de réaction des conducteurs en train de téléphoner augmentent de 50% ; leurs regards se fixent devant eux, négligeant leurs rétroviseurs ; ils ont tendance à ralentir et à mordre sur la ligne médiane.

Téléphoner au volant représente à la fois un risque pour moi-même, mes passagers, mais également un risque que je fais courir aux autres (piétons, cyclistes, motards, autres automobilistes).

Le mobile en voiture : un passager plein de ressources !

Le mobile peut rendre de grands services en voiture. Outil de sécurité, il me permet de prévenir les secours ou de joindre un dépanneur en cas de besoin. C'est pourquoi je vérifie que la batterie est bien chargée avant de prendre la route pour un long trajet. Plus généralement, il me permet de rester connecté avec mon environnement, par exemple pour prévenir en cas de retard ou encore obtenir des informations sur le trajet. Il est aussi un outil de divertissement (jeux, musique, services de loisirs...) particulièrement bienvenu pour les passagers lors d'un long trajet.

En cas d'urgence

Si je suis témoin d'un accident, j'utilise à l'arrêt et dans un lieu sûr mon mobile en précisant la localisation exacte de l'incident. Je peux également utiliser une borne d'appel d'urgence sur autoroute ou tout autre système d'appel d'urgence automobile.

Les numéros d'urgence

- 15 SAMU
- 17 POLICE GENDARMERIE
- 18 POMPIERS
- 112 TOUTES URGENCES EN EUROPE



MOTOROLA

NOKIA



SAMSUNG



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr

EXTRAIT DU

DOCUMENT UNIQUE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DANS L'ENTREPRISE SIAT

AVANT – PROPOS

L'entreprise SIAT doit faire une évaluation des risques liés aux conditions de travail dans l'entreprise (Loi du 31 Décembre 1991) et du 5 Novembre 2001 (Code du Travail).

Le compte-rendu de cette évaluation doit être effectué et conservé dans l'entreprise SIAT. Il doit correspondre à une réflexion faite dans l'entreprise avec le personnel. Il pourra être demandé. En cas d'accident, son absence risque d'être un argument défavorable dans les décisions du juge.

Le but de ce canevas est de mettre à votre disposition un document de travail pour faciliter votre évaluation des risques liés aux conditions de travail propres à l'entreprise SIAT.

Pour vous aider, nous avons listé les travaux à exécuter, avec leurs procédés d'exécution, liés aux risques qu'ils peuvent entraîner. Ceci pour la plupart des entreprises de génie climatique.

En fin de document, nous avons laissé quelques tableaux non remplis afin que l'entrepreneur puisse rajouter les travaux, procédés d'exécution qui sont particuliers à l'entreprise de génie climatique, ou qui ne seraient pas mentionnés dans notre canevas.

Les parties de tableaux remplies ont pour but de vous faire poser des questions auxquelles vous aurez à répondre en complétant et en remplissant les colonnes « E » et « Décisions de l'entreprise SIAT ».



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr

Dans la colonne « E », pour chaque travail, il doit être noté la fréquence du travail effectué et donc le caractère habituel ou exceptionnel des risques liés à ces travaux :

- H : Si le travail est habituel : le personnel doit être sensibilisé et/ou des contrôles périodiques de la mise en œuvre des dispositions prises sont à faire.
- E : Si le risque est exceptionnel, lié à un chantier particulier, ceci entraînera des dispositions particulières à définir à chaque occasion.
- N : Si le travail ne concerne pas l'entreprise SIAT qui le sous-traitera, si elle en a besoin.

Dans la colonne « Décisions de l'entreprise SIAT », il sera noté (en fonction de la codification de la colonne « E ») les mesures prises, les moyens mis à disposition et les formations ou qualifications spécifiques du personnel que vous avez retenus.

Exemple : Travaux dans des cuves Métalliques

Ces travaux peuvent être exceptionnels pour une entreprise (repère E dans la colonne « E ») et être normaux pour l'entreprise qui possède un département chaudronnerie (Repère H dans la colonne « E »).

La colonne « Décisions de l'entreprise » pourrait être remplie de la façon suivante : si travaux habituels repère H, information du personnel intervenant avec fiche sur les consignes à respecter.

Utilisation de matériel électrique spécifique tel que celui alimenté en très basse tension de sécurité ou matériel avec séparation des circuits électriques.

Procédures de dégazage et de ventilation forcée.

Obligation d'une deuxième personne hors de la cuve pendant l'intervention.

Si travaux exceptionnels (repère E dans la colonne « E ») :

Avant le début du chantier, évaluation des risques spécifiques et mise en place de précautions particulières.

SOMMAIRE

Travaux dans locaux occupés	TC1 à TC 2
Travaux en bureaux dans l'entreprise	TC3
Travail dans le magasin de l'entreprise	TC4
Manutentions manuelles	TC5
Travaux de mise en place et d'approvisionnement des chantiers	TC 6 à TC 8
Installations intérieures	GC 1 à GC 3
Installations extérieures	GC 4
Conduits de fumée / Cuves	GC 5
Fluides frigorigènes	GC 6
Mise en peinture	GC 7
Travaux complémentaires spécifiques à votre entreprise (tableaux vierges).	
Annexe : Liste des travaux dangereux soumis à un plan de prévention.	



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS
Tél : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr

TRAVAUX DANS LOCAUX OCCUPES :

TC 1

TRAVAUX A EXECUTER	E	PROCEDE EXECUTION	RISQUES	PREVENTION	DECISIONS DE L'ENTREPRISE
Travaux dans locaux occupés			<ul style="list-style-type: none"> Circulation de tiers sur le chantier. A) Risques de l'occupant vers l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des risques. B) Risques de l'entreprise vers l'occupant : <ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux travaux. Nuisances physiques (bruits, poussières) ou chimiques (vapeurs, fumées). 	<ul style="list-style-type: none"> Information des habitants ou information concernant les points habituels. Signalisation particulière. Information personnalisée des habitants. Ne pas utiliser le matériel du client. Analyse des risques et mise en place des mesures en tenant compte du personnel et des occupants, ventilateurs, forçages, écrans, isolement de zone travaux... 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'affichage. Formation de l'établissement.

TRAVAUX DANS LOCAUX OCCUPES :

TC 2

TRAVAUX A EXECUTER	E	PROCEDE EXECUTION	RISQUES	PREVENTION	DECISIONS DE L'ENTREPRISE
<ul style="list-style-type: none"> Travaux dans les bâtiments industriels ou commerciaux. Sur chantier clos mais voies d'accès communes. Sur chantier non clos par rapport aux locaux occupés. 			<ul style="list-style-type: none"> Accidents de véhicules Passages piétons En plus des risques définis ci-dessus : A) Risques de l'établissement vers l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux machines et installations. Nuisances physiques (bruits, poussières) ou chimiques (vapeur, fumées). B) Risques de l'entreprise vers l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> Risques liés aux travaux (voir fiches générales). Nuisances physiques (bruits, poussières) ou chimiques (vapeur, fumées). 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des consignes de l'établissement. Signalisation particulière. Plan de circulation à établir et approuver par les deux parties. Inspection préalable à l'ouverture. Coordination en chantier des mesures de prévention. Information du personnel de l'entreprise des risques définis par l'établissement. Analyse des risques et information du personnel de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement du Plan de Prévention, si les travaux durent plus de 400 h ou s'ils sont sur la liste jointe en annexe.

Mémoire



Notre nouvelle image

Pourquoi un nouveau logo ?

« Changer de logo et d'identité visuelle est un moment dans l'histoire d'une entreprise. Il ne faut pas en exagérer l'importance, mais il ne faut pas non plus la minorer.

Nous avons réussi au bout d'un certain nombre d'années de transformation et d'adaptation à modifier notre mode de fonctionnement avec une vraie culture du client partenaire et une vraie démarche de management.

Il nous semblait donc intéressant de pouvoir marquer cette période nouvelle qui s'ouvre devant nous avec une vraie ambition et de le symboliser avec un changement de logo, l'histoire de l'identité visuelle de la SIAT.

L'histoire d'une entreprise se lie à travers ces signes identitaires.

La **SIAT** a marqué les grandes étapes de son histoire depuis **1956** à travers **12** logos.

Aujourd'hui la **SIAT** aborde un nouveau tournant : elle a besoin de nouveaux signes qui expriment sa confiance en l'avenir et qui puissent véhiculer son image pour le passé comme pour le futur.

L'histoire des logos en images




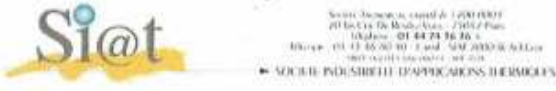




HISTORIQUE DU LOGO SIAT	
1956	
1967	
1975	
1978	
1982	
1984	



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS
Tél : 01 44 74 36 36
Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr

HISTORIQUE DU LOGO SIAT	
1986	 <p>SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES siat chauffage 20 Bis Cité du Rendez-Vous - 75012 Paris Tél. 01 44 74 36 36 - Fax 01 43 46 80 90 E-mail : contact@siat.fr</p>
1991	 <p>SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400 000 F 20 Bis Cité du Rendez-Vous 75012 PARIS ☎ 43 46 73 36 + Télécopie : 43 46 80 90</p>
1997	 <p>chauffage - climatisation - ventilation - plomberie travaux neufs - maintenance - télégéométrie SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES</p>
2000	 <p>Société Anonyme, capital de 1 000 000 F 20 Bis Cité du Rendez-Vous - 75012 Paris Téléphone : 01 44 74 36 36 + Téléfax : 01 43 46 80 90 - E-mail : SIAT@SIAT.FR SIAT@SIAT.FR SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES</p>
2003	 <p>Si@ GENIE CLIMATIQUE Société Industrielle d'Applications Thermiques 20 Bis Cité du Rendez-Vous - 75012 Paris Tél : 01 44 74 36 36 + Fax : 01 43 46 80 90 Email : contact@siat.fr</p>
2005	 <p>SIAT GENIE CLIMATIQUE</p>



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS

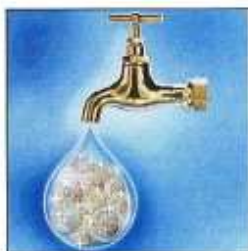
Tél : 01 44 74 36 36

Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact@siat.fr



EAU ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PARTIE N°1 : ALIMENTATION EN EAU



Conception

Pratiques
de
Chantier

Maintenance

Mai 2006

Génie Climatique • Couverture • Plomberie

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. CONCEPTION	6
II. PRATIQUES DE CHANTIER	16
III. MAINTENANCE	20
IV. ADRESSES UTILES	30

PREAMBULE

La notion de développement durable vise à permettre d'assurer notre développement sans compromettre la possibilité aux générations futures de répondre au leur. Cette idée recouvre notamment l'idée d'optimiser l'utilisation de l'eau afin d'en préserver la ressource.

Le présent guide vise essentiellement à faciliter l'appropriation de ce thème par les entreprises qui le souhaitent, en se limitant au cadre des activités liées aux travaux de plomberie et aux réseaux d'eau.

Afin d'en permettre une lecture plus facile, le guide est constitué de 3 parties relatives aux étapes principales de la vie d'un réseau : conception, pratiques de chantiers, et maintenance.

Les préconisations apportées dans ce guide sont essentiellement basées sur les critères définis dans le cadre de la démarche HQE. Elles ne sont évidemment pas exhaustives, et la mise en place de la démarche permettra certainement à chacun de compléter les aspects évoqués en fonction de sa propre expérience.

Cet ouvrage, destiné aux réseaux d'alimentation en eau, sera complété prochainement par une seconde partie destinées aux réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales.

I. CONCEPTION

CIBLE	THEME	OBJET	ACTIONS / COMMENTAIRES
Cible N°1 ▪ Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat	▪ Impact sur la collectivité - Réseaux d'évacuation des eaux pluviales. - Espaces extérieurs.	▪ Gestion des eaux pluviales à la parcelle. Systèmes de rétention d'eau : - Bassins - Toitures végétalisées - Etc.,... ▪ Modification de la température des sols par puisage ou rejet d'énergie (capteur sol).	▪ Hors champs d'action ▪ Calculer les températures prévisibles et analyser l'impact sur : - L'efficacité et le rendement. - La végétation. - La stabilité des sols.
	▪ Impact sur les riverains.	▪ Gêne visuelle : - Capteurs solaires (esthétique, reflets). - Stockage. - Canalisations apparentes. ▪ Gêne acoustique : - Capteurs solaires (vent), Pompes à chaleur.	▪ Etudier l'implantation en fonction de l'environnement.

VOUS POUVEZ CONSULTER L'INTEGRALITE DE CE DOCUMENT

EN VOUS CONNECTANT SUR NOTRE SITE INTERNET

www.siat.fr



SIAT

20 Bis Cité du Rendez-Vous – 75012 PARIS
 Tél : 01 44 74 36 36
 Fax : 01 43 46 80 90 – Email : contact @siat.fr